

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **FISMA-D-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Raluca Alexandra PRUNA**  [**raluca.pruna@ec.europa.eu**](mailto:raluca.pruna@ec.europa.eu)  **+32 2 298 00 93**  **1**  **3ème trimestre 2023**  **2 ans**  **⮽ Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | **⮽  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité D2 Criminalité financière est une équipe motivée et dynamique au sein de la direction Banque, assurances et criminalité financière de la DG FISMA. L’unité est en charge de la politique et de la législation de l’Union Européenne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

L’unité travaille à la réforme du cadre législatif de l’Union Européenne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et négocie actuellement un ambitieux paquet de mesures législatives adopté en juillet 2021. Il s’agit notamment de la définition d’un corpus réglementaire unique en matière de LBC/FT et la création d’une autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux, qui constituera une refonte majeure de l’architecture institutionnelle au niveau de l’Union Européenne. Les travaux de l’unité comprennent également une participation active aux travaux du Groupe d’action financière (GAFI), principal organisme de normalisation de la LBC/FT au niveau mondial. L’unité participe également activement à l’évaluation du cadre LBC/FT des pays tiers qui sont dans un processus d’adhésion à l’UE.

La LBC/FT, notamment par l’élaboration d’une politique globale dans ce domaine, est une priorité pour la Commission.

Les qualifications requises pour ce poste comprennent de savoir travailler en équipe. Le candidat retenu travaillera en effet non seulement avec les collègues de son unité mais aussi un grand nombre de collègues d’autres services de la Commission et du SEAE, ainsi que des parties prenantes externes. Il devra savoir travailler avec d’autres personnes pour atteindre de manière efficace un objectif commun. Une capacité d’écoute et d’ouverture aux idées de chacun, la volonté de travailler pour le bien du groupe dans son ensemble ainsi qu’un sens aigu des responsabilités sont des qualités essentielles.

L’équipe LBC/FT se concentre principalement sur les tâches suivantes:

* Contribuer à la définition de la politique générale de l'UE dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment l’élaboration du droit dérivé nécessaire pour compléter le corpus réglementaire unique en matière de LBC/FT.
* Contribuer à la mise en œuvre et l’application effectives du cadre normatif de l’UE.
* Contribuer à la participation active de la Commission européenne aux différents travaux du GAFI et de son organe régional MONEYVAL.
* Préparer, les réunions d’importants organismes en charge de lutte contre le blanchiment d'argent, tels que le Comité de Bâle, le groupe Wolfsberg et participer à ces réunions en coordination avec d’autres personnes de l’unité.
* Assurer l’interface des différentes parties prenantes et acteurs des secteurs public et privé concernant différents sujets relatifs au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
* Rédiger des réponses aux questions orales et écrites ainsi qu’aux pétitions des membres du Parlement européen.
* Répondre (ou coordonner des réponses) à des demandes d'informations externes.

Ces fonctions supposent de pouvoir rédiger des notes d’information d’une constante et bonne qualité, souvent sous pression et dans des délais contraints. Elles supposent également de savoir garder une vue d’ensemble des priorités, d’apporter son soutien à la politique globale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme actuellement conduite au niveau de l’Union et de contribuer à son développement là où il est rendu nécessaire. Des déplacements professionnels peuvent être requis dans l’exercice de ces fonctions.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins trois ans auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): sciences humaines ou sciences naturelles

Expérience professionnelle

Un très bon niveau de connaissance et / ou une expérience dans le domaine des politiques de lutte contre le blanchiment d'argent est nécessaire, au niveau national et / ou international.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente maîtrise de l'anglais est essentielle, une bonne maîtrise du français étant un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.